



**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la susdite Ville, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Warwick le 8 avril 2019 à 19 heures 30 au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick, Québec.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande de la Ferme Berlu inc. (2019/02) :

Demande de monsieur Pierre Lussier actionnaire de la Ferme Berlu inc., concernant l'immeuble situé au 79, route 116 Ouest (lot 4 905 181) et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre d'augmenter à 120 le nombre d'unités animales de la structure d'entreposage des engrais de ferme dont la distance entre la structure d'entreposage et la résidence du 81, route 116 Ouest sera de 40 mètres contrairement aux 47,91 mètres requis aux dispositions de l'article 13.5 du Règlement de zonage numéro 045-2003.

2. Demande de monsieur Yan Paradis (2019/03) :

Demande de monsieur Yan Paradis concernant l'immeuble situé au 20, rue Alice-Béliveau (lot 4 905 914) et ayant pour objet, si la demande est accordée, de régulariser l'emplacement de la remise avec une marge arrière de 1,41 mètre comparativement au 1,50 mètre prescrit à l'article 5.7 f) du Règlement de zonage numéro 045-2003.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce quinzième jour du mois de mars de l'an deux mille dix-neuf.

**Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**